






Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir **des données sur la formation professionnelle 2020 de l'OPCO-EP**. Il propose une photographie des caractéristiques et des conditions d'accès des salariés à la formation professionnelle continue au niveau de l'OMPL, du secteur et des branches professionnelles.



## SOUS UTILISATION DE LA FORMATION

La branche est caractérisée par une faiblesse relative dans l'accès à la formation professionnelle. En effet, elle regroupe 25,9 % des salariés du secteur santé et est à l'origine de 8,7 % des actions de formation. Seuls 6,9 % des salariés ont suivi au moins une formation en 2020.

## Données de cadrage 2020<sup>1</sup>

			
Nombre total d'actions de formation	6 154	70 557	89 175
Effectifs salariés totaux <sup>2</sup>	89 445	344 765	459 600
Nombre d'entreprises formatrices	1 658	20 075	25 364
Nombre total d'entreprises	31 056	78 440	102 031

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.






## TAUX ASSEZ FAIBLE D'ACCÈS À LA FORMATION

Au sein de la branche :

- les salariés enrichissent majoritairement leurs compétences par des stages financés dans le cadre du plan de développement des compétences (5,8 %). Néanmoins, par rapport au secteur (15,3 %), le taux d'accès à ce dispositif est plus faible.
- les entreprises ayant mobilisé au moins un des dispositifs de formation sont globalement moins formatrices que l'ensemble du secteur.

## Taux d'accès à la formation (%)

Branches professionnelles	Taux d'accès des salariés à la formation <sup>3</sup>			Taux d'entreprises formatrices <sup>4</sup>		
	Cpro	Capp	PDC	Cpro	Capp	PDC
	0,4	0,7	5,8	0,8	1,4	3,7
	1,0	4,1	15,3	3,3	11,7	17,1
	0,8	3,5	15,1	2,8	10,2	17,3

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Cpro : contrat de professionnalisation.

Capp : contrat d'apprentissage.

PDC : plan de développement des compétences.

1 : Les données formation proviennent de la base de données « formation 2020 » de l'OPCO EP. Les branches professionnelles « Entreprises d'économistes de la construction » et « cabinets de géomètres » adhèrent depuis la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » à un autre OPCO. De ce fait elles ne sont pas prises en compte dans cette fiche au niveau au niveau des données relatives à l'OMPL.

2 : données estimées.

3 : ensemble des actions de formation.

4 : entreprises ayant mobilisé au moins une fois le dispositif de formation considéré

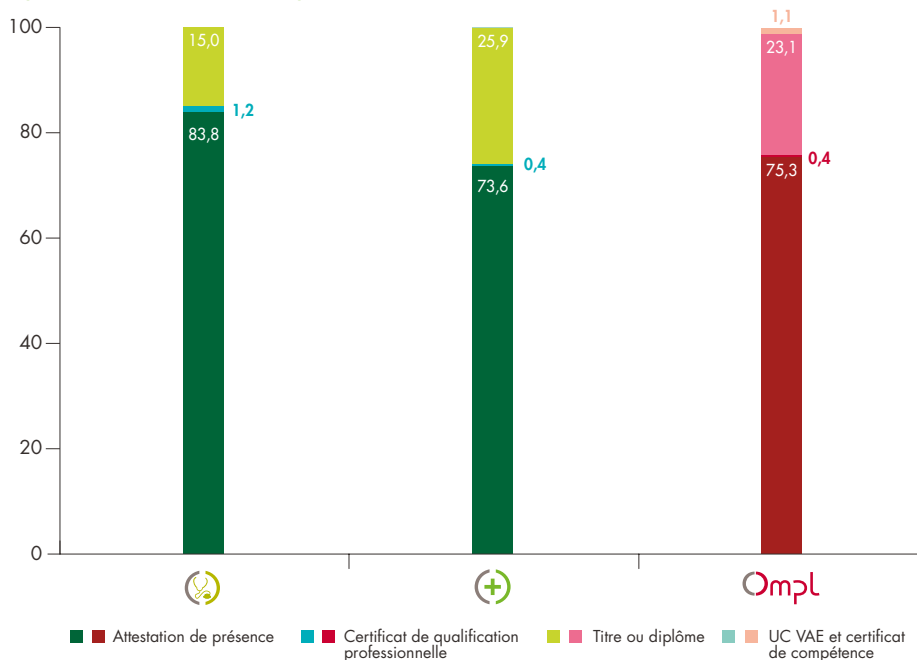


### LARGE DOMINANCE DES ATTESTATIONS DE PRÉSENCE

Pour les salariés de la branche, le renforcement des compétences s'effectue majoritairement par des formations débouchant sur une attestation de présence, 83,8 % (stages et assimilés).

À l'exception des titres et diplômes (15,0 %), les autres sanctions sont plus marginales (1,2 %).

### Répartition des formations par sanction (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

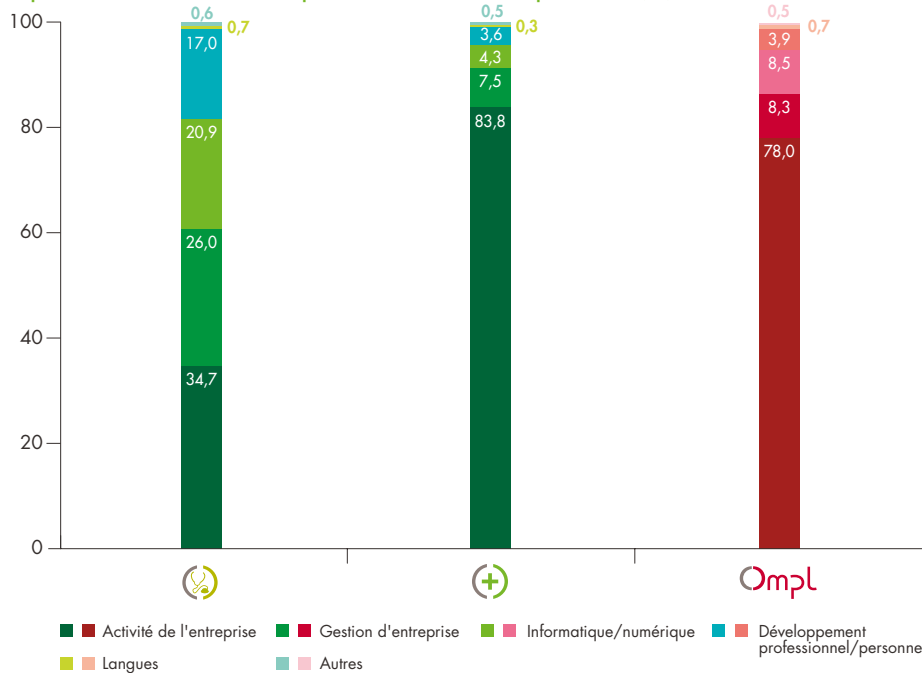


### DOMAINES DE COMPÉTENCES VARIÉS

Les besoins de la branche en acquisition de compétences concernent principalement :

- l'activité première l'entreprise, 34,7 % (radioprotection, AFGSU, IRM, ...);
- la gestion de l'entreprise, 26,0 % (comptabilité, management, gestion des ressources humaines, ...);
- l'informatique ou les outils numériques, 20,9 % (logiciel professionnel, bureautique, ...).

### Répartition des formations par domaine de compétences (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



Secteur santé

Branche professionnelle



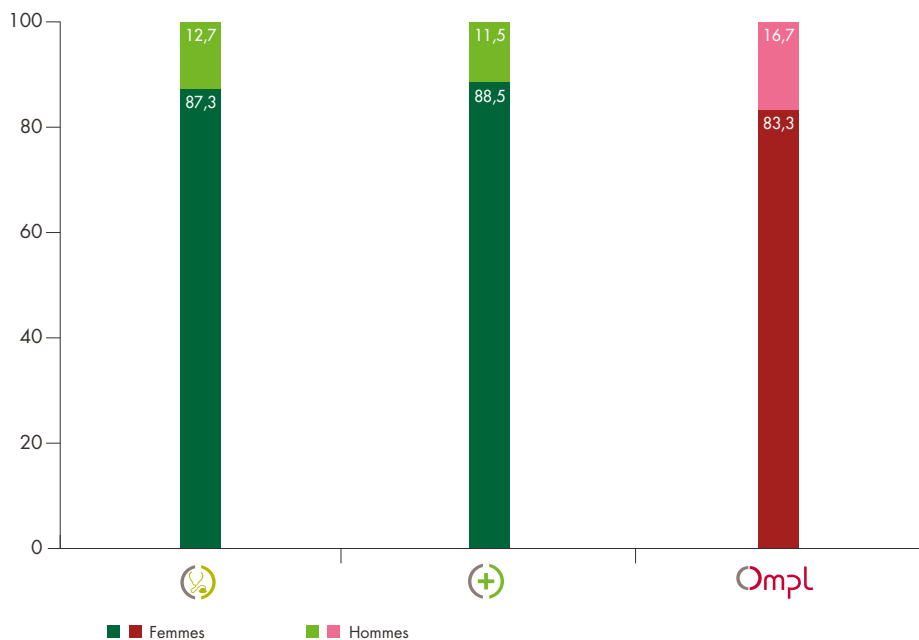
Cabinets médicaux



### ACCÈS À LA FORMATION DIFFÉRENT SELON LE GENRE

87,3 % des salariés formés sont des femmes. Cette proportion est légèrement inférieure à celle qu'elles détiennent dans l'ensemble des salariés du secteur (estimée à 91,8 % en 2020).

### Répartition des stagiaires par genre (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.

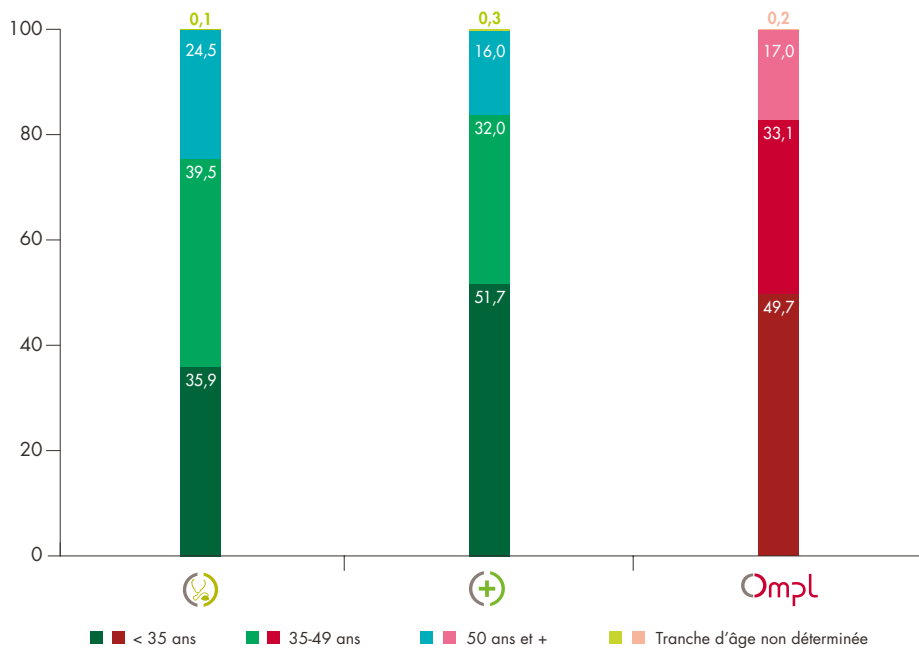


### ACCÈS INÉGAL SELON LA CLASSE D'ÂGE

Les salariés de moins de 35 ans sont proportionnellement plus nombreux parmi les stagiaires : 35,9 % des formés contre 26,7 % des salariés (part estimée pour 2020).

Les autres salariés sont dans une situation moins favorable.

### Répartition des stagiaires par tranche d'âge (%)



Sources : OPCO EP, bases formation 2020.

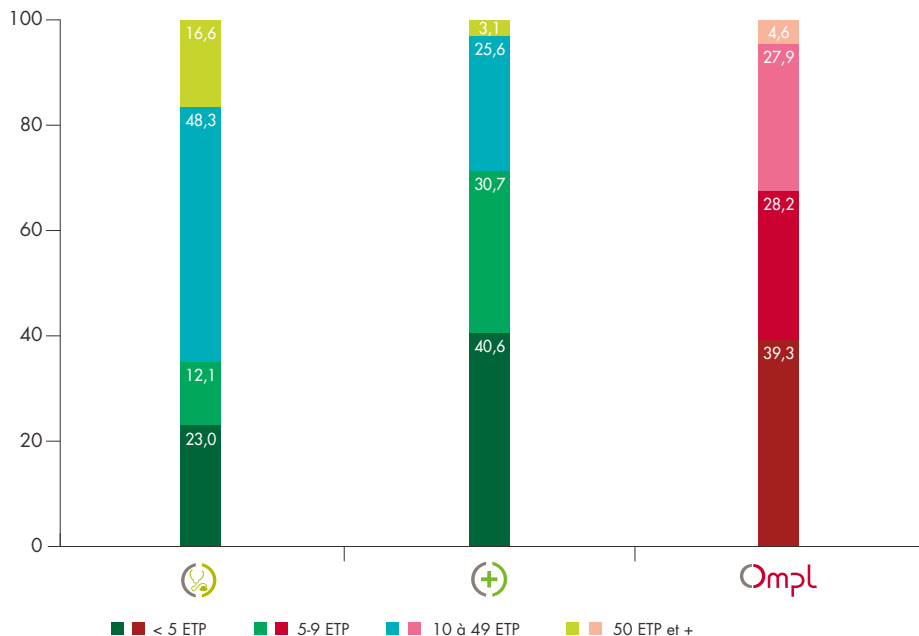


### ACCÈS DIFFÉRENT À LA FORMATION SELON LA TAILLE D'ENTREPRISE

Les salariés de TPE (moins de 9 salariés) sont sous représentés parmi les stagiaires : 35,1 % des stagiaires alors que ces entreprises emploient 66,0 % des salariés de la branche.

En revanche, les entreprises de 10 salariés et plus regroupent 64,9 % des stagiaires contre 34,0 % des salariés.

### Répartition des stagiaires par taille d'entreprise en ETP (%)



Sources : OPCO-EP, bases formation 2020.



### SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Le taux d'accès au plan de développement des compétences varie notablement d'une région à l'autre.

Il est :

- maximal pour la Bretagne (10,1 %);
- minimal pour la Corse (2,1 %).

### Taux d'accès des salariés à la formation par région (%)

Régions	Cpro	Capp	PDC
Auvergne-Rhône-Alpes	0,1	0,4	8,5
Bourgogne-Franche-Comté	0,1	0,4	5,5
Bretagne	0,1	0,2	10,1
Centre-Val de Loire	0,1	0,3	5,9
Corse	0,0	0,2	2,1
DOM	0,2	0,8	2,6
Grand Est	0,3	1,1	5,2
Hauts-de-France	0,0	0,2	3,4
Île-de-France	1,0	0,7	4,2
Normandie	0,1	0,4	5,7
Nouvelle-Aquitaine	0,1	0,4	5,7
Occitanie	0,4	0,5	5,3
Pays de la Loire	0,1	0,1	9,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,1	0,4	5,6
(ensemble)	<b>0,4</b>	<b>0,7</b>	<b>5,8</b>

Sources : OPCO-EP, bases formation et adhérents 2020 ; Insee, DADS 2008-2018, estimations.

Champ : ensemble des actions de formation.